

SYNTHESE DES AIDES 2019 PAR CATEGORIE D'EQUIPEMENTS ET DE TRAVAUX, SELON LES CONDITIONS DE RESSOURCES DES MENAGES

Informations non contractuelles, sujettes à modification et communiquées à titre indicatif sur la base des informations en notre possession à la date de rédaction du présent document. Se reporter impérativement à la loi de finances en vigueur et aux arrêtés et décrets d'application correspondants.



Type d'équipements et de travaux éligibles si posés/effectués par des professionnels RGE	TVA ²⁾ (en rénovation)	Certificats d'Economies d'Énergie ³⁾ (CEE)	Eco-Prêt à taux zéro (Eco-PTZ) ⁴⁾	Ménages "standards" sans condition de ressources		Ménages modestes ¹⁾			Ménages très modestes ¹⁾			Gammes et produits Bosch - elm.leblanc éligibles	
				Coup de pouce chauffage ⁵⁾ + Prime EDF ⁶⁾ + Prime Bosch ⁷⁾	Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) ⁸⁾	Coup de pouce chauffage ⁵⁾ + Prime EDF ⁶⁾ + Prime Bosch ⁷⁾	Prime ANAH ⁹⁾ Habiter mieux Agilité	Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) ⁸⁾	Coup de pouce chauffage ⁵⁾ + Prime EDF ⁶⁾ + Prime Bosch ⁷⁾	Prime ANAH ⁹⁾ Habiter mieux Agilité	Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) ⁸⁾		
Chaudière gaz condensation THPE (Très Haute Performance Énergétique) ≤ 70kW EtaS ≥ 92% régulateur classe IV ou +	5,5%	✓	✓	600 EUR pour le remplacement d'une chaudière charbon, fioul ou gaz non condensation	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel. Dans les limites d'un plafond de dépenses de 3350 EUR	1200 EUR pour le remplacement d'une chaudière charbon, fioul ou gaz non condensation	35% sur le montant total des travaux HT plafonné à 7000 EUR max.	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel. Dans les limites d'un plafond de dépenses de 3350 EUR	1200 EUR pour le remplacement d'une chaudière charbon, fioul ou gaz non condensation	50% sur le montant total des travaux HT plafonné à 10000 EUR max.	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel. Dans les limites d'un plafond de dépenses de 3350 EUR	Toutes les chaudières gaz condensation Bosch	Toutes les chaudières gaz condensation elm.leblanc sauf Odéalis Condens et Egalis Condens 14kW
Pompe à chaleur aérothermique, géothermique, hybride EtaS ≥ 111% pour PAC Haute Température et hybride EtaS ≥ 126% pour PAC Basse Température Régulateur classe IV ou +	5,5%	✓	✓	2500 € pour le remplacement d'une chaudière charbon, fioul ou gaz non condensation + prime EDF de 1000 € + Prime Bosch de: 300 € sur la Compress 6000 200 € sur la Compress 3000	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel.	4000 € pour le remplacement d'une chaudière charbon, fioul ou gaz non condensation + prime EDF de 1500 € + Prime Bosch de: 300 € sur la Compress 6000 200 € sur la Compress 3000	35% sur le montant total des travaux HT plafonné à 7000 EUR max.	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel et la main d'œuvre.	4000 € pour le remplacement d'une chaudière charbon, fioul ou gaz non condensation + prime EDF de 1500 € + Prime Bosch de: 300 € sur la Compress 6000 200 € sur la Compress 3000	50% sur le montant total des travaux HT plafonné à 10000 EUR max.	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel et la main d'œuvre.	Compress 3000 AWS Compress 6000 AW Compress 5000 LW Compress 6000 LW Compress Hybride 3000 AWS Compress Hybride 6000 AW	-
Pose de capteur de pompe à chaleur géothermique	5,5%	✗	✓	-	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides.	-	35% sur le montant total des travaux HT plafonné à 7000 EUR max.	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides.	-	50% sur le montant total des travaux HT plafonné à 10000 EUR max.	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides.	Capteurs Compress 5000 LW et Compress 6000 LW	-
Pompe à chaleur Air/Air (Climatisation résidentielle)	10,0%	✓	✗	-	-	-	35% sur le montant total des travaux HT plafonné à 7000 EUR max.	-	-	50% sur le montant total des travaux HT plafonné à 10000 EUR max.	-	Climate 5000 RAC mono-split Climate 5000 MS multi-split	-
Chaudière fioul condensation THPE (Très Haute Performance Énergétique) ≤ 70kW EtaS ≥ 91% régulateur classe IV ou +	10,0%	✓	✗	-	-	-	-	-	-	-	-	Olio Condens 2000 F Olio Condens 2300 F Olio Condens 4000 F	-
Chauffe-eau thermodynamique Eta ≥ 95% profil de soutirage M Eta ≥ 100% profil de soutirage L Eta ≥ 110% profil de soutirage XL	5,5%	✓	✓	-	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel. Dans la limite d'un plafond de dépense.	-	-	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel et la main d'œuvre. Dans la limite d'un plafond de dépense.	-	-	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel et la main d'œuvre. Dans la limite d'un plafond de dépense.	Compress 3000 DWS Compress 4000 DW Compress 5000 DW	-
Chauffe-eau solaire individuel productivité ≥ 600 w/m2	5,5%	✓	✓	-	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel. Dans la limite d'un plafond de dépense.	-	-	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel et la main d'œuvre. Dans la limite d'un plafond de dépense.	-	-	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel et la main d'œuvre. Dans la limite d'un plafond de dépense.	CESI Bosch Packages Solar 5000 TF	-
Système solaire combiné EtaS ≥ 90% productivité ≥ 600 w/m ²	5,5%	✓	✓	2500 EUR pour le remplacement d'une chaudière charbon, fioul ou gaz non condensation	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel. Dans la limite d'un plafond de dépense.	4000 EUR pour le remplacement d'une chaudière charbon, fioul ou gaz non condensation	35% sur le montant total des travaux HT plafonné à 7000 EUR max.	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel et la main d'œuvre. Dans la limite d'un plafond de dépense.	4000 EUR pour le remplacement d'une chaudière charbon, fioul ou gaz non condensation	50% sur le montant total des travaux HT plafonné à 10000 EUR max.	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel et la main d'œuvre. Dans la limite d'un plafond de dépense.	-	-
Panneau photovoltaïque	10,0%	✗	✗	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chaudière biomasse Classe V	5,5%	✓	✓	2500 EUR pour le remplacement d'une chaudière charbon, fioul ou gaz non condensation	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel.	4000 EUR pour le remplacement d'une chaudière charbon, fioul ou gaz non condensation	35% sur le montant total des travaux HT plafonné à 7000 EUR max.	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel et la main d'œuvre.	4000 EUR pour le remplacement d'une chaudière charbon, fioul ou gaz non condensation	50% sur le montant total des travaux HT plafonné à 10000 EUR max.	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel et la main d'œuvre.	-	-
Poêle à bois Flamme verte 7	5,5%	✓	✓	500 EUR pour le remplacement d'une chaudière charbon.	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel.	800 EUR pour le remplacement d'une chaudière charbon.	35% sur le montant total des travaux HT plafonné à 7000 EUR max.	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel et la main d'œuvre.	800 EUR pour le remplacement d'une chaudière charbon.	50% sur le montant total des travaux HT plafonné à 10000 EUR max.	30% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides. Sur le matériel et la main d'œuvre.	-	-
Dépose de cuve fioul	5,5% ¹⁰⁾	✗	✗	-	-	-	-	50% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides.	-	-	50% sur le reste à charge, déduction faite des autres aides.	-	-

¹⁰⁾Pour les travaux de dépose des cuves à fioul, la TVA de 5,5% est applicable uniquement s'ils interviennent comme travaux induits de travaux portant sur les équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable ou des PAC (éventuelles opérations d'abandon de cuve à fioul).

Liens utiles :

- ¹⁾Critères de conditions de ressources / site anah.fr: <http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources>
- ²⁾Taux de TVA / site impots.gouv.fr : <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/plusieurs-taux-de-tva>
- ³⁾Certificats d'Economie d'Énergie : <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>
- ⁴⁾Eco-PTZ / site service-public.fr : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>
- ⁵⁾Coup de pouce chauffage : <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020>
- ⁶⁾Prime EDF / site prime-energie-def.fr : <https://www.prim-energie-edf.fr>
- ⁷⁾Prime Bosch PAC/EDF / site Bosch : https://www.bosch-thermotechnology.com/fr/media/country_pool/residential/service/edf-pac-2019-v1.pdf
- ⁸⁾CITE / sites impot.gouv.fr : <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/calcul-et-declaration-du-cite> <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/credit-impot-transition-energetique-cite>
- ⁹⁾ANAH Habiter mieux Agilité / site anah.fr : https://www.anah.fr/fileadmin/anah/Mediatheque/Publications/Les_aides/dossier_information_HM-2018.pdf

¹⁾ cf. critères de l'ANAH pour les conditions de ressources ci-dessous

Plafonds de ressources en Ile-de-France *

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources en Ile-de-France *		Plafonds de ressources pour les autres régions *		
	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)	Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	20 470	24 918	1	14 790	18 960
2	30 044	36 572	2	21 630	27 729
3	36 080	43 924	3	26 013	33 346
4	42 128	51 289	4	30 389	38 958
5	48 198	58 674	5	34 784	44 592
Par personne supplémentaire	+ 6 059	+ 7 377	Par personne supplémentaire	+ 4 385	+ 5 617

* Pour les dossiers déposés en 2019.

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2019, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2018.

Important à savoir :

- Les travaux doivent être effectués par des entreprises qualifiées RGE à la date de signature du devis.
- Pour pouvoir bénéficier du coup de pouce chauffage, il est impératif que le particulier dépose une demande auprès d'une entreprise signataire (souvent les fournisseurs d'énergie) ou un de ses partenaires de la charte et accepte l'offre du signataire de la charte avant la signature du devis de l'entreprise réalisant les travaux.
- La facture doit expressément mentionner la dépose de l'équipement de chauffage existant ainsi que la mention de l'énergie de chauffage (charbon, fioul ou gaz) et le type d'équipement déposé. Il y est également mentionné en cas de remplacement des chaudières qu'il s'agit d'une chaudière autre qu'à condensation ou à défaut, il est fait mention de la marque et de la référence de la chaudière déposée. La facture indique la performance des équipements de chauffage installés.
- Le crédit d'impôt CITE se calcule sur le montant TTC des dépenses éligibles, sur le reste à charge, déduction faite des autres types d'aides et subventions, comme les aides des collectivités territoriales ou de l'Anah.
- Pour pouvoir bénéficier du CITE, le logement dans lequel les travaux sont réalisés doit être la résidence principale du demandeur du crédit d'impôt. Celui-ci doit être achevé depuis au moins 2 ans au moment des travaux.